

Compte rendu de séance

Séance du 15 Janvier 2020

L' an 2020 et le 15 Janvier à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE DE PAMFOU sous la présidence de
HUCHET Jean-Pierre Maire

Présents : M. HUCHET Jean-Pierre, Maire, Mmes : BOCHET Claude, BOURGOIN Béatrice, CASTANO Nadège, CSILLAG Christine, DUGUE Denise, JOURDAN Patricia, MAIGNAN Fabienne, MM : BARAIZE Dominique, GRANDI Marc, GUILLEMARD Philippe, KERMARQUER Pascal, MARTIN-LIMOUSIN Guy, MEUNIER Dominique, PRIOUX Pierre-François

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

Date de la convocation : 07/01/2020

Date d'affichage : 07/01/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Commune de Pamfou
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. PRIOUX Pierre-François

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Dépenses d'investissement - 14012020_02
Travaux accessibilité: rue de la Forêt - 14012020_01

Dépenses d'investissement
réf : 14012020_02

Préalablement au vote du budget primitif 2020, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2020, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2019.

A savoir:

article 2111 : 3 000.00 €
article 21311 : 4 000.00 €
article 21318 : 10 000.00 €
article 2151 : 10 000.00 €
article 21534 : 30 000.00 €
article 21538 : 20 000.00 €
article 21578 : 3 000.00 €
article 2183 : 2 000.00 €
article 2184 : 3 000.00 €
article 2188 : 10 000.00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2020.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Travaux accessibilité: rue de la Forêt

réf : 14012020_01

Annule et remplace la délibération n°03122019_01 du 03/12/2019

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'au vue des travaux prévus sur la voirie de la rue de la Forêt, l'estimation du coût de cette mise en accessibilité s'élève à 236 300.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR 2020 pour les travaux de mise en accessibilité de la rue de la Forêt. L'aide sollicitée correspond à 37.24 % du coût évalué HT des travaux de mise en accessibilité de la rue de la Forêt soit 88 000.00 €.
- d'adopter le plan de financement (voir annexe jointe)

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 0:00

En mairie, le 13/01/2020
Le Maire
Jean-Pierre HUCHET